

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 14 septembre 2021 - Délibération n° BC2021/09/01

Objet : MODIFICATION N°1 AU MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX DE VIABILISATION COMPLÉMENTAIRES SUR LA ZONE D'ACTIVITÉS DE LA GANNE, COMMUNE D'AHUN (N°2021-09)

L'an deux mille vingt et un, le 14 septembre, à dix-huit heures, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent sur la convocation en date du 7 septembre 2021, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

COTICHE Thierry – SIMON-CHAUTEMPS Franck – NOURRISSEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – LAPORTE Martine – SUCHAUD Michelle.

Etaient excusés : GRENOUILLET Jean-Yves – GAILLARD Thierry.

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
8	6	6			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
6	-	-	-	-	-

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2020/07/31 en date du 29 juillet 2020, portant délégations du Conseil communautaire au Bureau, notamment pour prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, qui peuvent être passés selon la procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, pour des marchés dont le montant initial est compris, lorsque les crédits sont prévus au budget, entre 12 000 € HT et jusqu'à la limite des marchés à procédure adaptée;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2021/06/13 attribuant le marché de travaux de viabilisation complémentaires sur la zone d'activités de La Ganne, commune d'Ahun (marché n°2021-09), à la SAS FRACASSO TP, pour un montant total de 18 000 € HT, soit 21 600,00 € TTC;

Vu l'article L.2194-1 - 5° et 6° du Code de la Commande Publique;

Le Président informe que les travaux de viabilisation complémentaires sur la zone d'activités intercommunale de la Ganne ont été exécutés et sont conformes techniquement.

Il précise que le dossier de consultation comprenait un bordereau des prix ainsi qu'un Détail Quantitatif Estimatif (DQE) ayant permis aux candidats de chiffrer leur proposition.

Les constats de chantier font état de certaines modifications de quantités et donc de coûts correspondants, à savoir :

Référence prix du marché	Intitulé	Rappel prix unitaires en € HT	Evolution des quantités	Incidences financières en € HT
321	Fourniture et pose de fourreau souple aiguillé DN 90	3 € / ml	-60 ml	-180,00 €
400	Fourniture et pose de tête de pont droite en béton	225€ / u	-1 unité	-225,00 €
401	Fourniture et pose d'une canalisation PVC rigide DN 315 pour tête d'aqueduc de sécurité	35 € / ml	+ 2ml	+70,00 €
500b	Réfection de partie de chaussée en Grave Bitume et Béton Bitumineux	100 € / m ²	-2,5 m ²	-250,00 €
TOTAL				-585,00 €

La passation d'une modification n°1 au marché, modifiant ces quantités, avec incidences financières, est donc nécessaire.

Le montant total de cette modification n°1 est de 585,00 € HT, soit 702,00 € TTC, représentant 3,25 % du montant HT initial du marché.

Le nouveau montant du marché après modification n°1 est donc de 17 415,00 € HT, soit 20 898,00 € TTC.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Bureau communautaire :

- Approuve la modification n°1 au marché n°2021-09 portant sur certaines quantités, représentant une moins-value totale de 585,00 € HT, soit 702,00 € TTC.
- Autorise le Président à signer puis à notifier cette modification n°1 à la SAS FRACASSO TP titulaire du marché.
- Autorise le Président à signer tout autre document se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

